

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
16/11/2018

Dossier complet le :  
20/11/2018

N° d'enregistrement :  
F09318P0372

#### 1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement des pistes de ski Myrtilles et Silène. Station des Orres (05).

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune des Orres - M. VOLLAIRE Pierre

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

SEMLORE - De Araujo Marie - Coordinatrice des projets

RCS / SIRET

5 0 9 | 2 8 9 | 0 5 4 | 0 0 0 2 5

Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43 b) 43 c) 47 d)	Travaux de piste hors site vierge d'une superficie de moins de 4 ha. Installations permettant d'enneiger hors site vierge une superficie inférieure à 4 ha. Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale de plus de 0,5 ha.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à des travaux sur deux pistes de ski existantes :

- Déboisement (Mélèze et Pin cembro)
- Terrassement (reprofilage, suppression de bosses, correction des dévers)
- Extension du réseau neige du domaine skiable

Pour une description plus détaillée, se référer à la note jointe en annexe.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ces travaux est de faciliter la descente des pistes par les skieurs et de limiter les risques d'accidents lors des journées de grandes affluences.

De plus, la mise en place du réseau neige sur cette piste permettra d'assurer un enneigement suffisant, notamment en début de saison.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste à des travaux sur deux pistes de ski existantes à partir de mi-août 2019 :

- Déboisement (0,606 ha de Mélézin réparti en 8 tronçons) le long des deux pistes de ski (Myrtilles et Silène) en vue d'effectuer des terrassements à partir de mi-août 2019 ; les souches en zones "dangereuses" pour les skieurs seront désouchées ; stockage temporaire du bois sur une zone proche définie au préalable.
- Terrassements sur la piste Myrtilles (14180m<sup>2</sup>) afin de reprofiler certains secteurs, de supprimer des bosses et de corriger des dévers;
- Terrassements sur la piste Silène (8420 m<sup>2</sup>) qui visent à l'élargir pour arriver à 10-12 m de large ;
- Mise en place d'un réseau neige total de 1600 ml réparti sur les deux pistes, permettant d'enneiger une surface de 37 320 m<sup>2</sup>.

Voies d'accès au chantier par la piste Silène depuis le front de neige.

Engins/Matériels utilisés :

pelles mécaniques, tombereaux et bulldozers pour les terrassements.

Pour le défrichement une entreprise spécialisée interviendra (abatteuse, bûcherons, débardeuse...).

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation concernera :

- l'utilisation des pistes Myrtilles et Silène par les skieur le jour et par les dameuses la nuit pour le travail de la neige;
- l'enneigement de la piste Silène et d'une partie de la piste Myrtilles.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	0,606 ha
Superficie totale terrassée	22 600 m <sup>2</sup>
Longueur totale du réseau neige	1600 m
Profondeur des tranchées du réseau neige	1,40 m
Largeur des tranchées pour poser le réseau neige	10 m sur Myrtille et 1,30m à 1,50m sur Silène.

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune des ORRES, domaine skiable des ORRES

Parcelles défrichement :  
E 1490  
E 1491  
E 1492  
E 2020

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 56 ' 36 " 23 Lat. 44 ° 49 ' 53 " 36

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 57 ' 59 " 68 Lat. 44 ° 48 ' 25 " 19

Communes traversées :

Les Orres

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le projet actuel vise à prolonger le réseau neige existant ainsi qu'à reprofiler deux pistes de ski existante qui ont fait l'objet d'une autorisatoïn de construire en 1982 suite à la réalisatoïn d'une étude d'impact.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet de création de la remontée mécanique de Pic Vert, le reprofilage des pistes adjacentes (Partie aval Edelweiss et Silène) avec mise en place d'un réseau neige a fait l'objet d'une étude d'impact déposée début 2018, autorisation du permis d'aménager le 6 juillet 2018.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif des Alpes, dans le département des Hautes-Alpes, sur la station les Orres.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels prévisibles a été approuvé le 04 juillet 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas d'impact sur le site le plus proche : Steppique Durancien et Queyrassin (FR9301502) à 3,5km du projet à vol d'oiseau.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enneigement des pistes du projet sera raccordé au réseau existant. L'eau provient des captages de Jérusalem et Charance et n'engendrera pas de volume d'eau supplémentaire, ni de raccordement à un nouveau captage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les terrassements sont équilibrés par secteurs afin de limiter au maximum les transports.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichage négligeable (0,606 ha) affectant du Mélèze et du Pin cembro. Terrassements de pistes de ski déjà existantes sans intérêt patrimonial. Présence de zones favorables au Tétralyre d'après l'OGM, notamment en amont de la piste Myrtilles. Toutefois aucuns indices de présence vus en juillet 2018. Présence de 2 papillons protégés et de leurs plantes hôtes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les habitats ou les espèces de la zone Natura 2000 d'une part car elle se trouve à plus de 3kms du projet (autre versant séparé par une vallée) et d'autre part car les effets du projet seront très localisés (pas de vibration, pas d'odeur, pas de pollution du sol, pas de modifications hydrauliques...).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va engendrer la consommation d'espaces forestiers (0,606 ha). Les autres habitats sont semi-naturels car il s'agit de pistes de ski existantes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La piste Myrtilles est concernée par plusieurs risques naturels : - Séisme : classée en zone 4 (sismicité moyenne), sur toute la commune - Avalanche : projet concerné par un risque d'avalanche très localisé sur la partie amont de la piste Myrtilles - Mouvement de terrain non localisé Se référer à la note environnementale pour plus de précision.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements d'engins en phase chantier par les pistes existantes (Silène depuis le front de neige et Myrtilles) jusqu'aux zones des travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux engendrera le bruit émis par les engins potentiellement entendu au centre de la station des Orres. Cependant, le bruit engendré sera temporaire, de faible intensité et la station est très peu fréquentée en automne (hormis le personnel de la station).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La seule source de pollution sera la combustion des hydrocarbures utilisés pour le fonctionnement des engins, des véhicules et des pelles mécaniques. L'impact est temporaire et peut être qualifié de faible.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact paysager du projet est négligeable étant donné que les pistes Myrtilles et Silène sont déjà existantes et que le défrichage est de faible surface. De plus, les terrassements seront visibles uniquement à l'échelle parcellaire.  Se référer à la note environnementale pour plus de précisions.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés à l'automne pour limiter le dérangement des activités pastorales sur la station. Le défrichage en lisière de piste engendrera une petite perte de la surface en gestion forestière communale. Le projet aura un impact positif pour l'exploitation du domaine skiable par une meilleure praticabilité des pistes de ski Myrtilles et Silène.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet soumis à étude d'impact a été autorisé en 2018 sur la même station et a été réalisé en 2018. Ce projet comprend :

- la création du TSD Pic Vert ;
- le démantèlement du télésiège de Grand Clos, du télésiège de Pic Vert et du Télésiège Bois long ;
- le reprofilage de la partie aval de la piste Silène et de la partie basse de la piste Edelweiss 1 avec mise en place d'un réseau neige.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures d'évitement

- mise en défend des zones sensibles en phase chantier (plantes hôtes des papillons protégés)
- adaptation de la période des travaux pour éviter une incidence du chantier sur la faune (papillons, avifaune)

Mesures de réduction :

- végétalisation des zones terrassées
- déplacement des chenilles de papillons protégés
- arrachage/décapage des plantes hôtes des papillons protégés pour éviter qu'ils ne reviennent sur la zone de chantier

Mesures de compensation pour le défrichement :

- mesures à définir dans le dossier de demande d'autorisation de défrichement

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De part les caractéristiques des travaux et leur ampleur, ce projet ne nécessite pas l'élaboration d'une étude d'impact dans la mesure où :

- les défrichements sont répartis en plusieurs tronçons, en lisière de piste et de faible surface, ceux-ci seront compensés comme prévu par le code forestier ;
- le projet ne se situe pas dans un zonage naturel réglementaire contraignant (sites Natura 2000, APPB...);
- le projet n'est pas de nature à amplifier les degrés d'aléas des risques naturels ;
- le projet est compatible avec le document d'urbanisme de la commune ;
- des mesures seront mises en place afin de prendre en compte les enjeux environnementaux (faune et paysage)

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Les annexes obligatoires : document CERFA, plan de situation du projet, localisation des prises de vue, plan du projet et les photos lointaines et proches des projets.

Annexe facultative : la note environnementale.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

les Orres

le.

15/11/2018

Signature

LE MAIRE  
Pierre VOLLAIRE



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

